

Questions orales

M. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, sur le premier point concernant le sénateur Cogger, je répète qu'il a nié les allégations. On a dit à la Chambre aujourd'hui qu'il avait demandé au comité compétent de l'autre endroit d'enquêter sur les allégations.

Je renvoie le député à un échange dans le même sens qui a eu lieu à la Chambre le 12 mai 1983. Le premier ministre d'alors, M. Trudeau, a dit: «Je sais en tout cas que la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes», comme on l'appelait à l'époque, «est parfaitement explicite. Elle définit clairement les qualités exigées d'un sénateur.»

Pour ce qui est de la dernière partie de la question sur les initiatives que pourrait prendre le gouvernement, je crois qu'il appartient au Sénat de juger de toute question concernant le statut de ses propres membres.

Sur le dernier point, oui, j'ai vérifié auprès du ministère, et au chef du Nouveau Parti démocratique qui demandait si un député avait fait des démarches, j'ai répondu, et je le répète, que le député a téléphoné au ministère pour savoir quand le financement serait approuvé. Je signale au député qu'il s'est informé ainsi sur divers projets concernant sa propre circonscription. Je l'ai fait. Le député ou la députée qui ne le ferait pas ne remplirait pas la mission que lui ont confiée ses électeurs.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Monsieur le Président, je vous sais gré de vos conseils et de votre appel à la prudence. La question n'est pas de savoir si le député de Châteauguay, ou l'ancien député de LaSalle, ou le ministre de l'Énergie, ou le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a téléphoné à un ministère pour appuyer un projet communautaire. Là n'est pas la question. Je ne vois aucune objection à ce que le député de Châteauguay fasse 10 appels téléphoniques afin de faire avancer un projet pour ses électeurs. Ce qui me paraîtrait répréhensible, c'est que ces appels aient été faits à la demande d'un autre parlementaire. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: . . . d'un sénateur ou d'un député. . . et, le cas échéant, que cette personne ait été payée pour exercer cette influence et ces pressions sur un député.

Afin que les choses soient parfaitement claires, je demande au ministre de l'Énergie s'il est disposé ou non à informer dès maintenant la Chambre s'il dispose des renseignements. S'il ne les a pas, pourra-t-il nous dire à la première occasion à quel moment précis—parce qu'il s'agit d'informer le public, comme le ministre vient de le dire—le député de Châteauguay et l'ancien député de LaSalle ont fait des démarches auprès du ministère de l'Énergie? Était-ce un jour, une heure, deux jours ou deux heures après avoir assisté à cette rencontre avec des représentants d'Hydromega qui, au dire du député de Châteauguay, a été organisée par le sénateur?

L'hon. Epp: Le député confirme mes propos, c'est-à-dire que le député avait parfaitement le droit et même le devoir de s'informer de projets prévus pour sa circonscription, notamment celui d'Hydromega.

L'allégation que le député vient de lancer encore une fois, c'est-à-dire que le député a appelé au ministère et que, par le fait même, il serait mêlé à cette affaire n'est pas défendable. À mon avis, le député a téléphoné en tant que parlementaire. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte ne devrait pas laisser entendre que le député de Châteauguay n'a téléphoné au ministère qu'en raison des déclarations contenues dans la presse.

Des voix: Bravo!

M. John Nunziata (York—Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et porte sur le même sujet. Il y a un principe fondamental de droit au Canada qui veut non seulement que justice soit faite, mais aussi qu'elle paraisse l'être.

Dans ce cas particulier, nous avons l'impression que le sénateur Cogger est protégé, qu'il y a deux poids deux mesures, une loi pour le Canadien moyen et une autre pour un ami du premier ministre.

Le solliciteur général assumera-t-il ses responsabilités et exigera-t-il que la GRC mène une enquête approfondie sur toutes ces allégations et, nécessairement, présente un rapport complet à la Chambre?

[Français]

L'hon. Pierre Blais (solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, si mon honorable collègue croit aux principes fondamentaux de la justice, il existe des principes selon lesquels nous ne sommes pas devant un tribunal, et les gens n'ont